CENTRE ANJOU

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

1. Annulation de la formation par l'élève

Si l'élève décide, de sa propre initiative, d'annuler son inscription ou de ne plus suivre la formation, les frais de dossier de **80 $ ne sont pas remboursables**, et ce, peu importe le motif de l'annulation.

Le remboursement des autres frais acquittés, s'il y a lieu, sera évalué selon les frais engagés et les services reçus.

2. Report de la formation par le Centre Anjou

Si le Centre Anjou doit reporter une formation pour des raisons administratives ou organisationnelles et que l'élève décide de ne pas poursuivre son inscription en raison de ce report, **la totalité des sommes versées, incluant les frais de dossier de 80 $, lui sera remboursée.**

3. Modalités de remboursement

Toute demande d'annulation ou de remboursement doit être transmise à l'administration du Centre Anjou.
Le remboursement sera effectué selon les modalités administratives de l'établissement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

La direction du Centre Anjou